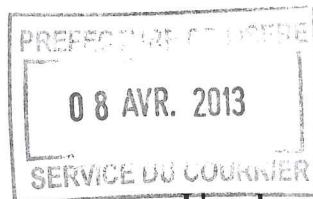


EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de
LIVET ET GAVET



RECU 12 AVR. 2013

SEANCE DU 29 MARS 2013

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....14
Nombre de présents.....8
Nombre de votants.....9

L'an deux mil treize et le vingt neuf mars à dix huit heures, le
Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en
session ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Le Maire.

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la
convocation du Conseil Municipal et le compte
rendu de la présente délibération ont été affichés
à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la
loi du 5 avril 1884.
Le Maire,

Présents : Messieurs Gilbert DUPONT, Guy BOUDINET, Alain
BLETON, Mesdames Caroline KEBAILI, Chrystel LE QUANG, Gisèle
AMBROSIANO, Christine GANDOLFE, Danielle GRIVEL-DELILLAZ

Absents : Madame LEISERING Marie, Messieurs BOURSON
Stéphane, DEVILLERS François, GADAUD Stephan,
PELLEGRINELLI Vincent

Date de convocation du conseil municipal :

25/03/2013

Pouvoir : Monsieur Patrick BIDAUD donne pouvoir à Monsieur
Alain BLETON

CCAS APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2012 du centre communal d'action sociale, qui peut se présenter ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT : NEANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de 2011	6 492.89
Part affectée à l'investissement en 2011 = c/1068 de 2012	0.00 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	6 492.89
Résultat de l'exercice 2012	- 13 558.05
Résultat définitif au 31 décembre 2012	- 7 065.16

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DECIDE d'affecter ce résultat déficitaire en report à nouveau, en section de fonctionnement, soit –
7 065.16 euros ;

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Premier Adjoint,
G. BOUDINET

